

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers**

• en exercice	10
• présents	7
• votants	7
• absents	3
• exclus	

De la commune de DROISY

Séance du 11 juillet 2022 à 20 heures 30

**Date de convocation :**

05 juillet 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

**Date d'affichage :**

05 juillet 2022

**Objet**

N° 24/2022

Décision modificative n°2  
budget primitif 2022

M. FORESTIER Jean-Paul

Étaient présents :

**FORESTIER Jean-Paul, RACINEUX Régis, LAFFIN Carole, REY Pierre-Alain, VICTOR Thibault, FORESTIER Nicolas, BALDI Olivier.**Excusé(e)(s) : **VICTOR Émilie, BERNARDI Jérémy, CHATANAY Cyril.**

Secrétaire de séance :

Mme LAFFIN Carole

Sur proposition de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité d'apporter les modifications au budget primitif 2022 comme suit:

**Section Fonctionnement-Dépenses**Chapitre 67 *Charges exceptionnelles*article 6744: *subvention au SPIC*

- 15 000.00 euros

**Section Fonctionnement-Dépenses**Chapitre 65 *Autres charges de gestion courante*article 6573: *subv. fonction. aux organismes publics* + 15 000.00 euros

AINSI FAIT ET DELIBERE à l'unanimité, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance:



Fait à DROISY, le 12 juillet 2022.

Le Maire



Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le : 15/07/2022

Et de sa publication le : 15/07/2022

Extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Droisy le : 12/07/2022

Le maire,

Jean-Paul FORESTIER